

## LE COVID REND-IL SOURD ?

CHSCT du 14 mai 2020

Cette période de confinement a été une épreuve pour toutes et tous. Confiné·e·s ou pas, en famille ou pas, elle nous a obligé·e·s à nous retrouver en face de nous-même, révélant peut-être des côtés enfouis de notre personnalité. Un voyage en terre inconnue pour certain·e·s....

Pour d'autres, elle a été l'occasion d'assumer enfin cette part cachée, plus ou moins bien. C'est sans doute le cas pour notre Directeur/Président qui en a profité pour s'affranchir de toutes ses obligations en matière de dialogue social et montrer ainsi que le dialogue n'est pas son fort !

Pas une réunion officielle depuis le 16 mars. La Charente faisait figure de département sinistré dans notre petite région.

Pour une fois pourtant, nous étions d'accord avec le DG qui préconisait de convoquer des CHSCT **avant** le 11 mai (nous l'avons d'ailleurs sollicité à plusieurs reprises). Mais pourquoi s'embêter avec ces empêcheurs de décider tout seul ?

En Charente, ce fut donc le 14 mai.

Soucieux·se·s que les choses se passent au mieux pour tou·te·s les agent·e·s, les membres du CHSCT ont procédé à un droit d'alerte le 13 mai 2020. Seul moyen à notre disposition d'obliger le Directeur/Président à expliquer sa démarche en tant que responsable de la santé des personnels.

A ce stade et malgré la tenue du CHSCT hier, pas de réponse et beaucoup de flou sur l'application de plan de reprise dans notre département. Pour la direction, tout va bien, tout est fait ! Faut-il rappeler que l'employeur, fût-il public, a une obligation de résultat et non de moyens ?

Néanmoins, nous avons pu dénoncer les conditions de reprises précipitées et non concertées, les consignes floues, les double discours (un pour les agents, un autre pour mettre la pression sur les chef.fes de service), l'information très insuffisante aux usagers qui conduit déjà à des agressions verbales...

Or, il suffisait d'utiliser cette semaine de « reprise progressive » pour planifier un retour serein. Ce n'est pas l'option qu'a choisi notre Directeur.

Nous allons donc le relancer sur la suite qu'il entend donner à notre droit d'alerte.

Sur la question du vol de congés/RTT, le Directeur a laissé entendre qu'une application mesurée de la note pourrait s'appliquer... sauf que l'on vient d'apprendre que la date de fin de la seconde période serait finalement fixée au 31 mai ! (preuve si besoin que l'analyse syndicale était favorable aux agent·e·s). Conclusion : prenez donc un maximum de congés d'ici la fin du mois !

Cher.es adhérent.es, cher.es collègues, soyez assuré.es que toute l'équipe de Solidaires fait le maximum pour que vous repreniez dans les meilleures conditions sans mettre en péril votre santé.

Continuez à nous alerter au moindre doute, à nous donner des infos, à être vigilant.es.

Dès lundi, vous recevrez un compte-rendu complet

**Personne ne pourra nous imposer le pire du monde d'avant !**